

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20/01/2022

DELIBERATIONS :

- 2022 001 : AVENANT AU CONTRAT RESTAUVAL :

Monsieur le Maire évoque la hausse tarifaire des prix de matières premières, des contenants alimentaires, des fluides et du coût du travail.

Le taux de révision passe à 1.03 selon l'annexe fournie par Restauval :

Repas maternelle 2.971 € HT passe à 3.0601 € HT

Repas primaire 2.971 € HT passe à 3.0601 € HT

Repas adultes 3.504 € HT passe à 3.6091 € HT

ALSH

Repas enfant 2.971 € HT passe à 3.0601 € HT

Goûter 0.50 € HT passe à 0.515 € HT

ALSH EXTRASCOLAIRE

UFCV

Repas adulte 3.504 € HT passe à 3.6091 € HT

Goûter adulte 0.50 € HT passe à 0.515 € HT

Le Conseil Municipal accepte cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prestations de restauration qui prendra effet au 1er février 2022.

- 2022 002 : MODIFICATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle la participation pour les parents pour 2021-2022 :

Repas enfant pour les rationnaires réguliers : 3,55 € TTC

Repas enfant pour les rationnaires occasionnels : 4,15 € TTC

Repas adulte : 5,35 € TTC

Suite à l'avenant concernant la hausse des tarifs par le prestataire Restauval il est décidé de modifier ces tarifs.

Le Conseil Municipal après avoir voté à mains levées, décide à la majorité des membres présents et représentés (15 pour et 1 abstention) de modifier les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 à partir du 01 février 2022.

Tarifs au 01/02/2022 :

Repas enfant régulier : 3.66 € TTC

Repas enfant occasionnel : 4.28 € TTC

Repas adulte : 5.51 € TTC

(15 voix pour et 1 abstention)

- 2022 003 : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (CHANGEMENT D'HORAIRE) :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Que les conditions statutaires d'avancement au grade d'Adjoint Technique définies par le statut particulier du cadre d'emploi permettent aux agents en poste de bénéficier d'un avancement de grade.

- Qu'il convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs en :

- 1) créant deux postes d' Adjoint Technique à raison de 35/35ème
- 2) supprimant les deux postes d' Adjoint Technique préalablement créés de 30/35ème.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de :

- 1) créer deux postes d' Adjoint Technique à raison de 35/35ème
- 2) supprimer les deux postes d' Adjoint Technique préalablement créés de 30/35ème.

Cette création interviendra à compter du 1er février 2022.

- 2022_004 : DEMANDE DE SUBVENTION MME EXCOFFON (VOYAGE SCOLAIRE) :

Nous avons reçu une demande de subvention pour un voyage scolaire provenant de Mme EXCOFFON Zoé élève en 3ème au collège André Bauchant, pour un voyage pour le Championnat de France de Raid UNSS 2022 à La Réunion en mai 2022.

Après en avoir délibéré à 10 pour et 6 contre, le Conseil Municipal décide d'attribuer à titre exceptionnel la somme de 150.00 € à Mme EXCOFFON Zoé, sous condition que le voyage ne soit pas annulé suite à la pandémie.

Si le voyage est annulé la somme attribuée de 150.00 € devra être remboursée à la mairie.

- 2022_005 : DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE ANDRE BAUCHANT POUR UN VOYAGE A LA REUNION :

Nous avons reçu une demande de subvention pour un voyage scolaire provenant du collège André Bauchant pour un voyage pour le Championnat de France de Raid UNSS 2022 à La Réunion en mai 2022 pour 1 élève de la commune et 3 élèves hors commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne rien verser au collège André Bauchant car une attribution a été faite à l'élève de la commune.

- 2022_006 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MOBILIER DE LA GARDERIE :

Après avoir entendu Monsieur Jean-Claude BAGLAN sur le motif de l'achat de mobiliers pour la garderie (chauffeuse et banquette), il présente les devis de deux sociétés :

- UGAP au prix de 849.88 € HT soit un total de 1 019.86 € TTC
- HABA au prix de 737.72 € HT soit un total de 885.26 € TTC

Le Conseil décide de procéder à l'achat de ce mobilier pour la garderie auprès de la société HABA pour un montant de 885.26 € TTC.

Ces achats seront réglés sur les crédits de l'opération d'investissement N°103 matériel de bureau et divers, imputation N°2184 mobilier.

- 2022_007 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE :

Une consultation a été lancée auprès de trois sociétés pour l'achat de matériel informatique pour la mairie (renouvellement des postes d'ordinateur de l'accueil, du personnel, de la comptabilité-finances et du Maire).

Deux offres nous sont parvenues :

- ABS INFRA : 9 258.41 € HT soit 11 110.09 € TTC
- FEPP informatique : 8 379.99 € HT soit 10 055.97 € TTC.

Ce matériel sera payé sur l'opération N°135 matériel informatique et logiciels, imputation N°2183 matériel de bureau et informatique.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise FEPP pour un montant de 10 055.97 € TTC pour le renouvellement du matériel informatique de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- Le marché "Heures Gourmandes".

Madame Chantal AVENET communique le programme 2022 des marchés "Les Heures Gourmandes" établi par la Communauté de Communes. Quatre dates ont été actées : les 7, 21, 28 juillet 2022 et le 25 août 2022.

Une réunion pour l'attribution des dates aura lieu à la Communauté de Communes le 21 février. La commune d'Auzouer en Touraine se propose de candidater pour le 25 août 2022. Toutefois, si cette date ne lui est pas concédée, elle organisera un marché communal à une date restant à définir.

- Les Maisons "Lelièvre", lotisseur.

Monsieur le Maire présente l'entrevue avec les établissements Lelièvre lotisseur intéressé par les trois zones d'orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P) destinées à recevoir des constructions individuelles. Il s'agit du foncier Goulet, du foncier Legeay et "Les Martinières" (foncier Chevereau et Cosnier). Dans ce contexte, la mairie a fait savoir au promoteur l'axe des priorités souhaitées de la commune, de façon à maîtriser l'évolution de la population et les services communaux.

- La location de la salle des fêtes.

Madame Odile LANDRY fait part du désistement de trois locataires ayant réservé la salle polyvalente en raison des nouvelles contraintes sanitaires imposées par la Préfecture et des dysfonctionnement récurrents du système de chauffage.

La mairie fera des propositions quant à la modification de location de la salle.

- L'avancée du projet agrivoltaïque.

Monsieur le Maire donne des informations sur l'évolution du projet. Le permis de construire ayant été déposé le 29/11/2021, des pièces complémentaires ont été remises à la Préfecture le 17/01/2022. Une présentation a été effectuée le 19/01/2022 à la Communauté de Communes. Les retombées financières ainsi que les estimations à ce jour sont :

- Commune :

Taxe d'aménagement : 227 229.00 € en une seule fois

Taxe foncière : 64 434.00 €/an

- Communauté de Communes :

IFER : 200 658.00 €/an (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)

CFE : 63 911.00 €/an (Cotisation Foncière des Entreprises)

CVAE : 26 362.00 €/an (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

- Conseil Départemental :

Taxe d'aménagement : 100 991.00 € en une seule fois

IFER : 177 942.00 €/an

CVAE : 23 378.00 €/an

La réunion publique prévue le 28 janvier 2022 est reportée au 21 février 2022 à 18h30.

- La demande de visite de Mr LABARONNE.

Monsieur LABARONNE Député a demandé de passer en Mairie après le mois de février pour une rencontre en Mairie.

- La Roue Tourangelle.

Madame Odile LANDRY fait un résumé de sa rencontre du 18 janvier avec la personne en charge de la sécurité. Afin d'assurer la protection des carrefours lors du passage de la course sur le secteur d'Auzouer en Touraine, elle fait appel est à des bénévoles pour être signaleurs de cette manifestation sportive. De même, un appel est lancé aux bénévoles pour la décoration de la commune. Toutes personnes intéressées peuvent se rapprocher de Madame Odile LANDRY adjointe au Maire.

- Recensement de la population.

Madame Chantal AVENET donne quelques informations sur l'organisation du recensement. Un nouvel agent

recenseur Mme AUDIGER a été recruté suite au retrait d'une personne craignant le COVID. La distribution dans les boîtes aux lettres aura lieu les 20-21-22 janvier 2022.

La date limite de la déclaration via internet est fixée au 26 janvier 2022.

- Bulletin Municipal.

Il est fait une remarque sur les photos de la couverture.

Une mise à jour sur l'organisation de la distribution sera faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au 24 février 2022 à 20h00.**